

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE
(Résolutions des administrateurs)
(Produit d'assurance-vie)

..... (Dénomination sociale)
RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS
EN DATE DU

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE

ATTENDU QUE la Société est propriétaire et bénéficiaire d'une police d'assurance-vie sur la vie de (Nom de l'assuré);

ATTENDU QUE la personne assurée est décédée le (Date);

ATTENDU QUE le capital assuré reçu par la Société s'élève à DOLLARS (..... \$);

ATTENDU QU'aux termes d'une convention entre actionnaires intervenue le (Date), entre les actionnaires de la Société, à laquelle le défunt était partie, le produit de l'assurance prise sur la vie de l'actionnaire décédé doit être distribué à ses coactionnaires, au prorata de leur détention d'actions de catégorie «...» de la Société;

ATTENDU QU'un tel dividende ne doit pas entamer le capital de la Société ou compromettre sa solvabilité, tel que requis par la loi;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a l'autorité requise pour déclarer un dividende;

IL EST RÉSOLU:



© edilexinc.com
www.edilex.com